

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 05 - 13

Séance du 12 mai 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le douze mai,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

CONSEIL REGIONAL P.A.C.A

**MISE EN ACCESSIBILITE
DU PATRIMOINE
BATI COMMUNAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE EN
INVESTISSEMENT**

Etaient représentés :

EXERCICE 2015

**DELIBERATION
MODIFICATIVE**

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Philippe SERRE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Antoine BAGNO)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20150512-DEL20150513-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015.02.12 en date du 17 février 2015, l'assemblée communale a adopté l'opération ayant pour objet l'accessibilité audio (boucle PMR) ainsi que la sonorisation de l'Espace Provence et l'aménagement et l'accessibilité de la salle avenue d'Arquier (dont boucle PMR également) et a approuvé le plan prévisionnel.

Par courriel du 20 avril 2015, le Conseil Régional et plus particulièrement la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat nous a informé qu'au regard des critères, la subvention sollicitée initialement à hauteur de 10 % du montant total H.T des travaux qui s'élève à 115 000 € peut être portée à 20 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le nouveau plan de financement prévisionnel qui pourrait s'établir comme suit au vu des nouveaux éléments communiqués :

OPERATION	
• Mise en accessibilité du patrimoine bâti communal	
Conseil Régional P.A.C.A (20%)	23 000 €
Conseil Général du Var (30 %)	34 500 €
Autofinancement (50 %)	57 500 €
Total HT	115 000 €
T.V.A 20 %	23 000 €
Total TTC	138 000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le nouveau plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de **23 000 €** auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY